



## Séance du Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	M. Patrick FISCHLER (président) M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ Mme Françoise CERUTTI Candice EISSLER-GROS M. Jacques HUTIN M. Daniel MENETREY Mme Isabelle MERMOUD Mme Alessia SCHMID Mme Ursula ZIELAZEK	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		<b>Secrétaire</b>	---
		<b>Procès-verbaliste</b>	M. Giovanni ERRICHELLI
<b>Excusés</b>	Mmes Sophie DÖRFLIGER, Adélaïde CRUCHON MM. Henri GANGLOFF, Philippe ISELI		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif
  - **Délibérations**
  - D 08-2024 P adhésion de la commune de Confignon à l'ORPC de la Champagne
  - D 09-2024 P demande de naturalisation n° 2023.2641 (huis clos)
  - D 10-2024 P proposition de modification du règlement du Conseil municipal
5. Propositions de motions et de résolutions
6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2<sup>e</sup> semestre 2024  
proposition : 24 septembre ; 5 novembre ; 10 décembre (18h30)
7. Communications des commissions
8. Communication des dates des prochaines commissions
9. Questions et divers



**M. FISCHLER**, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, remercie le Conseil pour la confiance témoignée en lui accordant la présidence, puis ouvre formellement la séance à 20h00.

Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mmes Sophie DÖRFLIGER, Adélaïde CRUCHON, MM. Philippe ISELI, Henri GANGLOFF**, ainsi que le retard annoncé de **Mmes Françoise CERUTTI et Alessia SCHMID**. Il procède ensuite à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2024**

À la demande de plusieurs élus, diverses erreurs de dénominations et d'interprétation, ainsi que deux coquilles sont relevées et remplacées aux points 3.1, 3.4 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphe), 3.5, 3.7 (3<sup>e</sup> paragraphe), 3.8 et 7.1

Sous réserve des corrections à apporter aux endroits ci-dessus mentionnés, le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 est **approuvé à l'unanimité (7)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Au nom du Conseil municipal, le président tient à exprimer sa satisfaction pour la décision rendue par le Tribunal fédéral, dans le cadre du dossier de la Sablière du Cannelet SA.

Il rappelle qu'une visite du chantier des terrains Portier aura lieu demain, 26 juin 2024, tout en incitant celles et ceux qui n'auraient pas encore confirmé leur présence auprès du Maire de bien vouloir le faire en fin de séance.

## **3. Communications de l'Exécutif**

### **3.1 Sablière du Cannelet SA**

**M. JEMMELY** confirme l'information donnée par le Bureau du Conseil et rappelle les étapes imposées concernant l'arrêt des activités et la restitution des terrains par la partie adverse.



En substance, il s'agit d'une fin d'exploitation prévue pour 31.12.2024, tandis qu'au 31.7.2025 il y aura fin de l'évacuation des matériaux recyclés et démantèlement des installations ; puis le 31.12.2025, interviendra la fin de la phase de reconstitution des sols et, enfin, le 31.12.2028 une restitution des sols à l'agriculture. Il précise qu'il s'agit là d'un calendrier inchangé par rapport à celui initialement fixé.

Par ailleurs, il indique qu'une demande de continuation de la poursuite a été notifiée, afin de tenter de récupérer les frais d'avocat (Fr. 320'000.-) engagés durant la procédure.

> *Arrivée de Mme Françoise CERUTTI à 20h18*

### **3.2 Crèche de Confignon**

**M. GOY** informe que 4 places sont disponibles auprès de la commune de Confignon, au prix annuel de Fr. 46'000.- la place, avec engagement pour 4 ans.

Après en avoir largement débattu, puis soumis au vote le nombre pertinent de places à retenir, **le Conseil municipal décide, par 6 voix POUR, aucune voix CONTRE et 2 abstentions (8), de réserver -2- places** de crèche auprès de la commune de Confignon.

### **3.3 TSHM**

**M. GOY** indique qu'une réorganisation aura lieu au 01.01.2025, soit un scindement en deux permettant l'arrivée d'un groupe de travailleurs sociaux basé directement à Chancy.

### **3.4 Campus démocratie**

**M. GOY** rapporte une proposition émanant de l'entité mentionnée en titre, visant à célébrer la journée de la démocratie le dimanche 15 septembre 2024, avec animations par les communes.

### **3.5 Travaux divers**

**M. GARDI** commente rapidement l'évolution des chantiers ouverts sur la commune. En substance, les travaux de fibre optique réalisés par l'opérateur Swisscom permettent désormais aux foyers qui le souhaitent de se raccorder, ce qui impliquera des petits chantiers d'introduction jusqu'à la fin de l'année en cours.

À la route d'Athenaz, les fouilles opérées par les SIG pour le chantier des immeubles Portier impliqueront que les travaux seront effectués avant la rentrée, ceci afin de répondre aux exigences des TpG, vu les importantes emprises sur la route.



Pour le surplus et concernant la zone 30 km/h, il annonce que seuls 4 services doivent encore rendre leurs préavis, tandis que la majorité des autres sont favorables, de sorte que les travaux pourraient idéalement débiter cet automne.

> Arrivée de Mme Alessia SCHMID à 20h40

#### 4. Propositions de l'Exécutif

##### 4.1 **D 08-2024 P : proposition du Maire concernant l'adhésion de la commune de Confignon à L'ORPC de la Champagne**

Le président du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (9)**.

**M. GARDI** apporte des compléments d'information et en résume les enjeux, tout en rappelant la teneur de sa communication lors de la dernière séance (*Ndr : voir PV précédent, point 3.8*).

Aucune remarque ni question particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024,

**À L'UNANIMITÉ (9),**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. D'accepter l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne ».
2. De prendre acte que les modifications des statuts seront présentées au vote du Conseil municipal dès qu'elles auront été rédigées.
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Aire-la-Ville, Avully, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral (ORPC Champagne).

##### 4.2 **D 09-2024 P : demande de naturalisation n° 2023-2641**



Le président du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (9)**, tandis que les débats se tiennent à **huis clos**.

Après que les élus ont eu apprécié le dossier en question,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024,

**À L'UNANIMITÉ (9+1),**

**DÉCIDE**

1. De préavis favorablement la demande de naturalisation n° 2023.2641

**4.3 D 10-2024 P : Proposition du conseiller municipal Patrick Fischler relative à la modification du règlement du conseil municipal**

**M. FISCHLER** cède temporairement la présidence du Conseil à **Mme MERMOUD**, qui donne lecture de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (9)**.

Plusieurs questions, remarques et modalités interpellent les élus et donnent matière à parlementer, notamment au sujet de la pertinence du deuxième paragraphe, de la référence à l'article 56 bis (qui semble déplacé), ainsi qu'au délai de 10 jours mentionné à l'article 28, al. 1.

Après en avoir amplement discuté et s'être questionné sur la bonne façon de procéder, en l'absence du Secrétaire général, mais sur recommandation de Monsieur le Maire, le Conseil décide de soumettre la proposition au vote, postérieurement au vote préalable des trois amendements suivants :

Paragraphe 2 : **supprimé** par 5 voix POUR, aucune CONTRE et 4 abstentions (9) ;

Art. 28, al.1 : **amendé** par 5 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 abstentions, nouvelle teneur : « *Le procès-verbal...dans les **15 jours**...* » ;

Art. 56 bis : **remplacé** par 6 voix POUR, aucune CONTRE et 3 abstentions (9)  
Nouvel article : « **Art. 59 bis** ».

Sur proposition du conseiller municipal, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024,



**Par 6 voix POUR, aucune CONTRE et 3 abstentions (9),**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. D'adopter les modifications suivantes au règlement du conseil municipal du 9 décembre 2008 :
  - Art. 28, al. 1 : Le procès-verbal est envoyé à chaque conseiller municipal dans les quinze jours ouvrables qui suivent la séance et est soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la séance suivante.
  - Art. 28 al. 3 : Après approbation, le procès-verbal est signé au plus tard lors de la prochaine séance par le président et le secrétaire du Conseil municipal.
  - Art. 59 bis : Les objets votés par le conseil municipal sont signés par le président du conseil.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

## **5. Proposition de motions et de résolutions**

Néant.

## **6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2<sup>e</sup> semestre 2024**

Le président du Conseil donne lecture des propositions de dates désignées à l'ordre du jour.

Aucune remarque ni question n'étant soulevée, les dates telles que proposées et retracées ci-dessous sont **acceptées par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (9)** :

- 24 septembre 2024                    à 20h00 ;
- 05 novembre 2024                    à 20h00 ;
- 10 décembre 2024                    à 18h30.

## **7. Communications des commissions**



### 7.1 **Économie et agriculture**

**M. FISCHLER** indique que les travaux de la commission ont repris autour de deux sujets ; le premier concerne l'organisation de la présentation du livre « Faire paysan », en présence de l'auteur, qui devrait avoir lieu le 2 octobre 2024, tandis que le second occupera la commission avec le règlement du traitement des déchets, visant une fin des tournées destinées aux levées des ordures ménagères.

### 7.2 **Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA**

**M. FISCHLER** annonce que la commission sera maintenue jusqu'à la rentrée prochaine, puis sans doute dissoute, si toutes les circonstances le justifient.

## 8. **Communication des dates des prochaines séances de commissions**

- |   |                 |             |
|---|-----------------|-------------|
| ▪ Commission économie et agriculture :        |                 | à fixer     |
| ▪ Commission sociale :                        | 28 août 2024    | à 18h30     |
| ▪ Commission finances :                       |                 | à fixer     |
| ▪ Commission aménagement et travaux :         | 17 octobre 2024 | à 18h30     |
| ▪ Commission environnement :                  | 28 août 2024    | à 18h30     |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier :        |                 | en suspens  |
| ▪ Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : |                 | à dissoudre |

## 9. **Questions et divers**

9.1 **Mme EISSLER-GROS** souhaite connaître la position de l'Exécutif par rapport aux récompenses données aux étudiants pour l'obtention de maturités ou diplômes, dont les critères sont actuellement fixés à une note de 5 minimum, et pour lesquels une autre réflexion est souhaitée.

**M. JEMMELY** l'informe que le sujet porte sur une prérogative de l'Exécutif, tout en l'invitant à disposer de la réflexion en commission sociale, pour soumettre, à terme, une motion en bonne et due forme.

9.2 **Mme MERMOUD** rapporte les doléances de la commission sociale, dont les membres sont sollicités régulièrement pour mettre en place et napper les tables lors de la fête des promotions scolaires, tandis que les employés municipaux lui semblent mieux disposés et préparés pour accomplir ces tâches.

**M. JEMMELY** lui indique qu'il s'agit-là de tâches participatives, visant une meilleure implication des élus, tout en étant axées autour du bénévolat. Aucune obligation n'est



cependant requise, tandis qu'une charge financière supplémentaire serait à prévoir si des employés ou des jeunes de la commune devaient survenir à être sollicités.

- 9.3** **Mme CERUTTI** rapporte que l'assemblée générale de l'Amicale des Aînés a réuni quelque 35 personnes.
- 9.4** **M. GARDI** revient sur le sujet de l'environnement et des déchets, pour annoncer que la commune a décidé d'investir dans de la vaisselle réutilisable, qui sera mise à la disposition des associations dans le cadre des événements festifs qu'elles offrent.
- 9.5** **M. JEMMELY** indique que le lieu de rassemblement pour la visite du chantier aux terrains Portier (prévue demain soir) est à proximité des containers, petite place d'Athenaz, à 18h30.

Pour le surplus et afin de marquer chaleureusement l'épilogue du dossier de la Sablière, il invite les élus et personnes présentes à s'attarder quelque peu après la séance, autour d'un verre de célébration.

- 9.6** **M. GOY** invite les élus qui le peuvent à être présents dès 10h00 ce samedi 29 juin, pour aider à la préparation de la fête des promotions, tandis que 2 à 3 personnes sont nécessaires pour aider à servir le goûter des enfants à 17h00.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,  
le président du Conseil clôt la séance à 21 h 47.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**